

VIGIPOL

Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton

Communiqué

PROCÈS EN APPEL DE L'ERIKA

Lannion, le 30 mars 2010

Chers collègues,

La décision de la cour d'appel de Paris dans l'affaire *Erika* vient de tomber. Elle confirme la responsabilité pénale des sociétés TOTAL, de la société de classification RINA, ainsi que de l'armateur et du propriétaire du navire qui sont condamnés à la peine maximale encourue à l'époque des faits, soit 375 000 € (*NB : aujourd'hui, cette peine est passée à 15 millions d'euros*).

Concernant les parties civiles, les dommages moraux ont été confirmés et les dommages tenant au préjudice écologique ont été étendus à l'ensemble des collectivités territoriales et associations. En première instance, seuls le département du Morbihan et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) s'étaient vus reconnaître un préjudice écologique.

Vigipol, dont la constitution de partie civile avait été jugée irrecevable en première instance, est reçu dans ses arguments par la cour d'appel qui lui accorde un dédommagement de 300 000 €. Cette victoire est le fruit du volontarisme du syndicat mixte à faire triompher le droit et honorer sa mission de lutte contre les pollutions du littoral et de poursuites de leurs auteurs.

Ce jugement prouve la nécessité et la légitimité du combat engagé collectivement par les communes au sein de Vigipol depuis trente ans.

Nous pouvons aujourd'hui nous réjouir des avancées juridiques en matière de pollution maritime, notamment par la reconnaissance du préjudice écologique et par une meilleure indemnisation des collectivités. Nous devons cependant rester vigilants et nous préparer à gérer sur le terrain de nouvelles pollutions qui, hélas, ne manqueront pas de se produire. Ainsi, les démarches Infra POLMAR que Vigipol met en place au sein de ses collectivités adhérentes participe à cette action de préparation et de mise à disposition d'outils opérationnels de gestion de crise. L'objectif de Vigipol est d'aider les élus à affronter les situations d'urgence auxquelles ils devront faire face. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce sujet à l'occasion du prochain comité syndical de Vigipol **le samedi 12 juin 2010 à Trédrez-Locquémeau**.

Je vous transmets mes meilleures salutations et je vous dis à bientôt.

Le Président,
Joël LE JEUNE